



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10/11/2020

CRÉATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE (MMC)

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, est heureuse d'annoncer la création de la Maison de la Musique Contemporaine, fruit de la fusion de trois structures : le Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC) qui était présidé par David Jisse disparu cet été et auquel la ministre souhaite rendre hommage, Musique Nouvelle en Liberté (MNL) présidée par Jean-Claude Casadesus et Musique Française d'Aujourd'hui (MFA) présidée par Bruno Messina.

Dirigée par Estelle Lowry, la Maison de la Musique Contemporaine a organisé son 1^{er} Conseil d'administration le mercredi 7 octobre 2020 au cours duquel a été élue sa présidente, Émilie Delorme, directrice du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris ainsi que son trésorier, Mathias Auclair, directeur du département musique de la Bibliothèque Nationale de France.

La Maison de la Musique Contemporaine a trois missions principales.

La première est la valorisation et la promotion de la musique contemporaine : à partir d'une politique documentaire innovante, l'objectif est de créer un centre numérique de ressources éditorialisées pour garantir une meilleure visibilité à la musique contemporaine et faciliter l'accessibilité des ressources.

La deuxième est le soutien des professionnels, pour lequel les aides financières seront repensées dans une logique de filière. Une politique d'accompagnement sera également mise en œuvre, basée sur le partage des savoirs et expériences, des ressources documentaires, le conseil et la formation.

La troisième porte sur la médiation et la sensibilisation des publics. Ainsi, l'actuel Grand Prix Lycéen des Compositeurs s'adresse chaque année à près de 3000 lycéens. Fort de son succès, il sera étendu aux collégiens. La Maison de la Musique Contemporaine devra également être à l'initiative de nouveaux projets en matière de politique de médiatisation et de sensibilisation.

La naissance de la Maison de la Musique Contemporaine s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique menée par le ministère de la Culture au bénéfice de la création musicale. Elle permettra de créer une dynamique de mise en réseau et de valorisation de la musique contemporaine.

Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr